

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

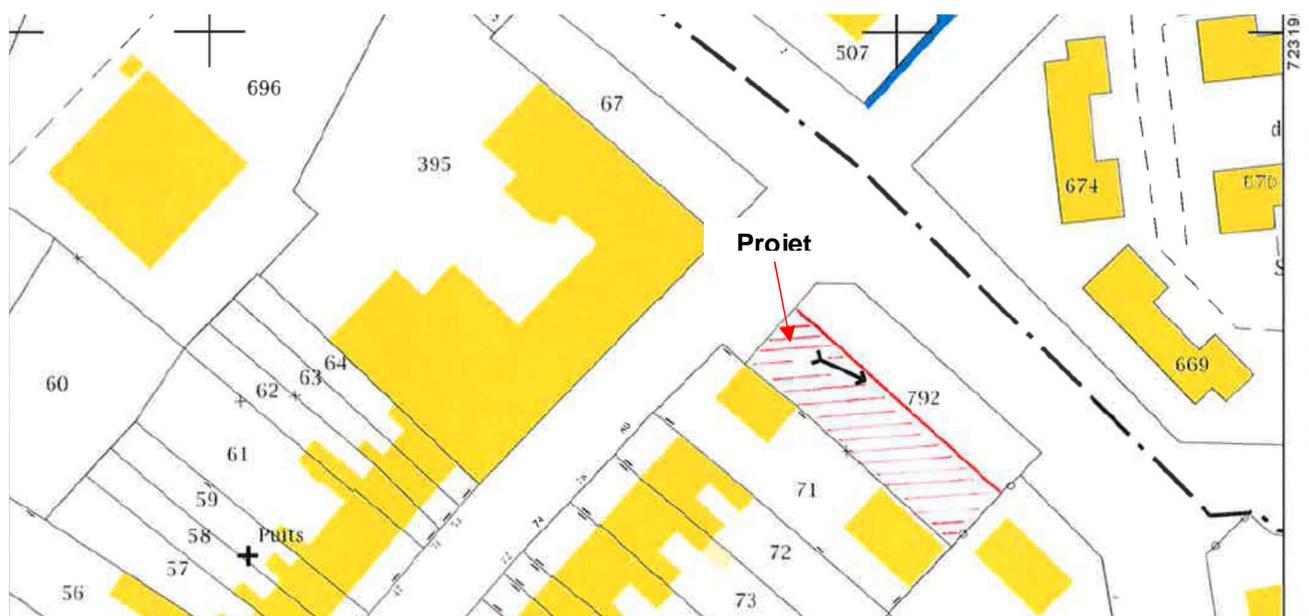
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2018 amène-t-il des observations ? Est-il adopté ?

1° - ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR Me BOITTIN :

L'étude de Me BOITTIN nous a interrogés pour acquérir une partie du terrain situé au rond-point de la rue de Mamers-rue des Feuillantines-rue d'Ebernhahn.

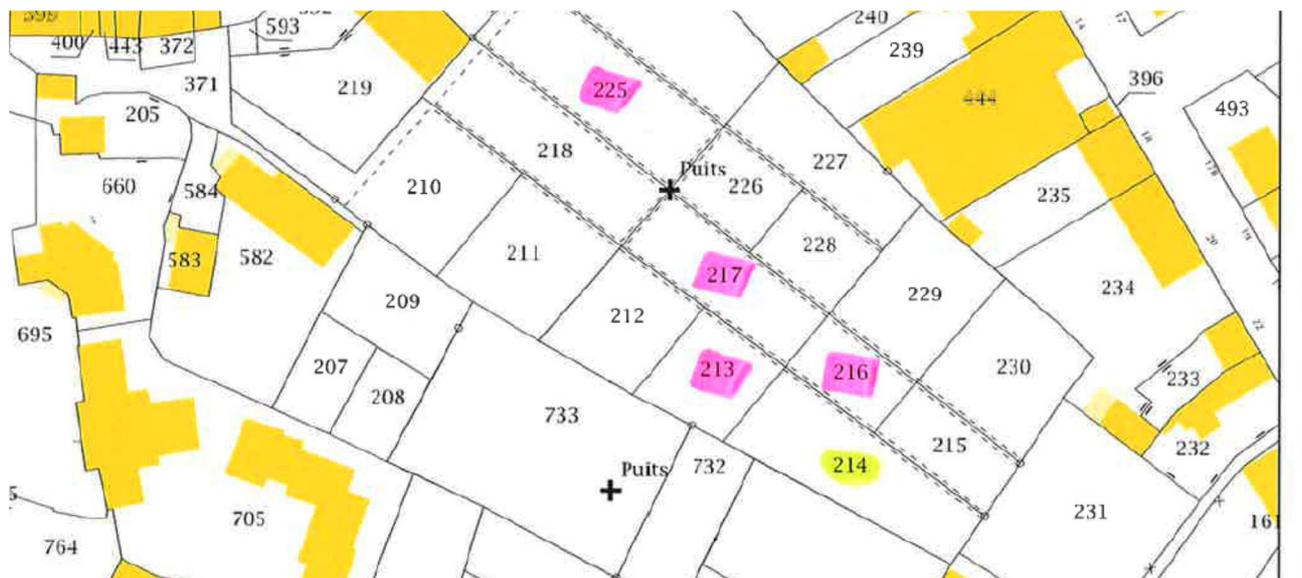
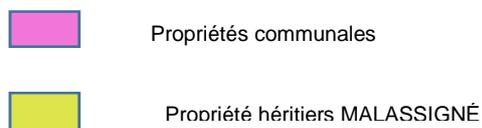
Après consultation de l'avis des Domaines, nous vous proposons de céder une partie de ce terrain au prix de 25 €/m².

Êtes-vous d'accord pour vendre cette parcelle au prix de 25 €/m² ? **(vote)**



2° - ACQUISITION PARCELLE AB n° 214 (407 m²) – IMPASSE DES ÉCOLES : (Héritiers de Mme MALASSIGNÉ Solange)

Les héritiers de Mme MALASSIGNÉ souhaitent vendre la parcelle située Impasse des Écoles.



La Commune a déjà acquis plusieurs terrains dont ceux de la Famille SURMONT (8,14 €/m² frais d'acte inclus soit 6,89 €/m² au vendeur).

Souhaitez-vous acquérir ce terrain ? À quel prix du m² ? (**vote**)

3° - CRÉATION D'UN SERVICE T.V.A. SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT :

Pour faciliter les remboursements de la T.V.A. sur les travaux à un rythme régulier (*déclaration trimestrielle*), il nous a été demandé de créer un service T.V.A. sur le budget assainissement.

Êtes-vous d'accord ? (**vote**)

4° - BILAN PETITE VOIRIE :

Suite à l'appel d'offres lancé et remise des offres du 22 juin 2018, 5 entreprises ont répondu :

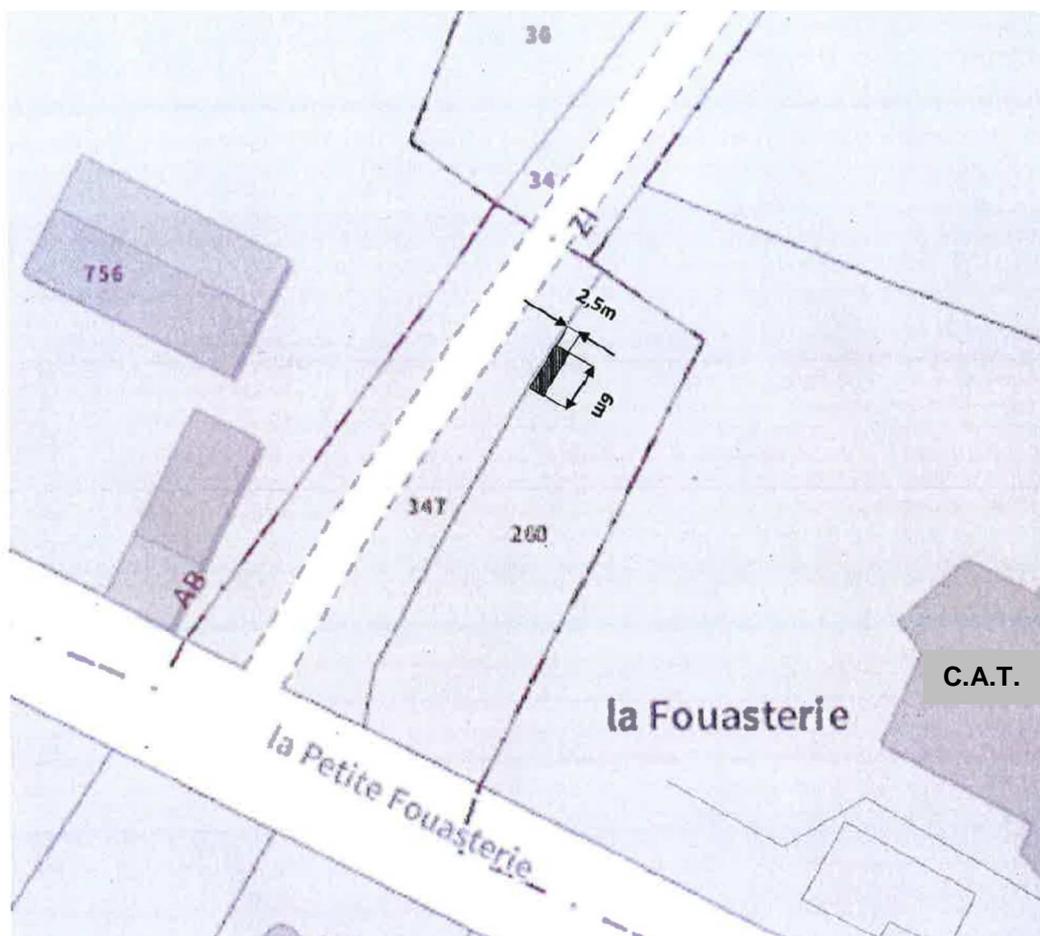
- LOCHARD BEAUCÉ,
- EIFFAGE,
- HRC,
- TRIFALT,
- PIGEON TP

Stéphane BOUDIER a effectué l'analyse technique des offres et a relevé quelques anomalies. Nous allons donc être obligés de demander quelques précisions.

Autorisez-vous M. LEFEBVRE avec l'appui de la Commission d'Appel d'Offres à signer le marché et à demander des précisions aux Candidats. **(vote)**

5° - CONVENTION AVEC « SARTHE NUMÉRIQUE » :

Dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire pour le très haut débit et afin de déployer le réseau d'initiative publique THD de la Sarthe, Sarthe Numérique doit construire un nœud de raccordement optique (NRO) environ 16 m² (6,10 m x 2,60 m) sur la Commune de Marolles-les-Braults, au lieu-dit « La Petite Fouasterie »



Autorisez-vous M. LEFEBVRE à signer la convention d'une durée de 99 ans ? **(vote)**

6° - ACQUISITION DE DEUX MODULAIRES :

Le Centre de Loisirs utilise deux salles SCANN (École Maternelle) pour du stockage et une salle d'animation.

La Commune ayant décidé d'abattre ces salles nous vous proposons d'acquérir deux modulaires d'environ 45 m² chacun.

Après consultation et deux devis reçus, il s'avère que les montants HT dépassent les 25 000 € (entre 40 et 50 000 €).

Nous vous proposons de lancer un appel d'offres pour cette acquisition.

Autorisez-vous les services à faire le nécessaire ? **(vote)**

8° - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE – SPORTS ET LOISIRS :

COMMISSION du 18 JUIN 2018
Responsable : Christian JONCHERAY

1° - MISE EN PLACE DE L'ACTIVITÉ FITNESS :

Présentation de la structure et un partenariat avec la SARREL.

Des travaux à réaliser : une cloison à déplacer, deux douches et une VMC

- a) 4 types de matériels : tapis de course, vélos, rameur, bancs de musculation...
- b) Horaires de l'activité : deux mois avant l'ouverture un sondage sera réalisé auprès des salariés et du SCM.
- c) Encadrement : oui au début de la mise en route

2° - ANIMATION 2019 :

- a) Festival du cirque en novembre 2019
- b) Recherche d'une manifestation majeure et innovante
- c) Etude pour accueillir une étape du circuit cycliste Pays de la Loire, après 2020
- d) Course de moissonneuse batteuse

3° - QUESTIONS DIVERSES :

Mise en place de l'activité tir à l'arc

9° - BILAN ORGANISATION SCOLAIRE 2018 – 2019 :

Suite à la demande d'un agent communal pour réduire son temps de travail et ainsi passer à 75 %, aux nombre d'enfants inscrits aux différents services et à la non-reconduction du contrat CAE, nous vous proposons :

☞ D'augmenter le temps de travail de deux Adjoints Techniques (École), de 3 heures/semaine chacune. Elles seront donc à temps complet (35 heures/semaine).

☞ De modifier l'organisation du travail de deux personnes en contrat pour accroissement temporaire d'activité, et de recruter une personne susceptible d'aider notre cuisinière qui reprendra son activité à temps partiel thérapeutique (50 %) pour au minimum 3 mois.

Êtes-vous d'accord pour cette organisation ?

Autorisez-vous les différentes modifications ?

(vote)

10° - CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE AVEC DISSÉ-SOUS-BALLON :

Des discussions se sont engagées avec le Conseil Municipal de Dissé-sous-Ballon. Une réunion publique pour les Disséens a eu lieu Jeudi 28 juin 2018 à la Salle Municipale de Dissé-sous-Ballon, afin d'exposer les différentes motivations.

Pour acter cette future commune nouvelle, la première étape est de faire voter les deux Conseils Municipaux et ainsi connaître les avis.

Seuls les avis favorables des deux Conseils pourront engager la poursuite ou non du processus.

Êtes-vous d'accord pour une fusion avec la Commune de Dissé-sous-Ballon ? **(vote)**

➤ Aménagement intérieur du rond-point (rue de Mamers – rue des Feuillantines – rue d'Eberhnahn)